

GRAND ORIENT DE FRANCE



Science
Citoyen

technique

politique

État

LIVRE BLANC

Après

Les Cahiers thématiques



travail
école

santé
monnaie

fraternité
économie

Industrie

individu
société

liberté

Relocaliser la production Industrielle Manufacturière : une exigence stratégique

A participé à cette réflexion, la :

Respectable Loge, Les Réformateurs Unis, Orient de la Garenne-Colombes, Région 7

Respectable Loge, Olympe de Gouges, Orient de Strasbourg, Région 4

Respectable Loge, Intersection, Orient de Paris, Région 12

Respectable Loge, La Parfaite Amitié, Orient d'Albi, Région 17

Nous devons revenir à une production locale et flexible en termes de capacité dans certains domaines classés comme « fondamentaux au bien-être de la nation ». Pour cela il faut affirmer la souveraineté de base indispensable au fonctionnement d'un pays par la mise en place de partenariats concrets qui fidélisent l'entrepreneuriat privé au niveau local. Un cadre fixé par l'État imposerait des règles de productions « made in France », les coûts devenant secondaires au regard de la souveraineté retrouvée. Cette volonté de souveraineté passe par une entente coordonnée et étroite entre l'État et le secteur privé, avec des projets constructifs et des règles permettant d'assurer l'indépendance et la liberté de produire de la recherche scientifique, le développement de technologies et une production industrielle dynamique. Notre pays est bouillonnant de projets scientifiques et technologiques, souvent d'avant-garde. La crise du coronavirus a révélé à tous ce dynamisme. Palliant des manques cruciaux, des moyens de protections ont été conçus et produits par des entreprises et des regroupements de particuliers, à l'aide de la technologie d'impression 3D par exemple.

La sortie de la pandémie entraînera une résurgence des frontières, notamment pour certaines industries dont on voudra sécuriser l'approvisionnement au niveau national. Il en sera probablement ainsi pour l'industrie pharmaceutique ou les composants électroniques. Ces quelques exceptions mises à part, c'est le phénomène de régionalisation des chaînes industrielles qui va s'accélérer. Nous allons entrer dans une nouvelle phase de la mondialisation, où chaque "cluster" régional aura sa chaîne de production localisée. En sortie de crise, les entreprises vont accélérer leurs efforts de régionalisation des flux, dans l'objectif de créer de la redondance dans les chaînes de valeur tout en rapprochant lieux de production et de consommation. Pour cela il faut :

Augmenter la durée de vie des biens (réemploi, réutilisation)

Développer notre filière de recyclage

Rendre économiquement rentable et compétitif les activités de réparation

Structurer une véritable filière de l'« après-première vie ». Cette filière doit être intégrée dans une stratégie industrielle nationale claire et quantifiée.

Nous proposons que le gouvernement détermine la liste des besoins vitaux au bon fonctionnement de notre société (en période dite « normale » ainsi qu'en période de crise) et mette en œuvre les moyens nécessaires pour remplir ceux-ci.

Création d'un Comité gouvernemental (la maîtrise d'ouvrage, MOA) qui détermine les besoins "vitaux" au fonctionnement de notre société. Ce Comité devra être constitué d'acteurs de divers horizons (consommateurs, industriels, sociologues, professionnels de la santé, défense, opérateurs des communications, hauts fonctionnaires, etc...).

Ces besoins (services, énergie, communication, produits, logistique, etc...) devront être listés et catégorisés par importance selon des critères pondérés consensuellement (ex : vital, indispensable, important, nécessaire, ...).

Ce Comité devra en outre déterminer des objectifs globaux (ex : Préserver la cohésion sociale, assurer l'approvisionnement des produits de 1ère nécessité à l'ensemble de nos concitoyens, garantir la fourniture de l'énergie et l'eau, etc...).

Pour chaque besoin recensé, déterminer un objectif concret/qualitatif/quantitatif (ex : Logistique des produits de 1ère nécessité assurée par des circuits courts, l'accès à la santé non « marchandisée » et indépendante, accès à l'énergie et à l'eau non soumis à la distribution de dividendes d'actionnaires, souveraineté des fournisseurs des moyens de communication, etc...).

A partir de cette liste, déterminer toutes les interactions entre les besoins (ex : Un besoin non rempli peut en impacter un autre, une action à mettre en œuvre pour l'un des besoins peut aussi garantir un des autres besoins, etc...).

Déterminer les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs pour chaque besoin (ex : Santé : Assurer une industrie pharmaceutique souveraine par l'approvisionnement des matières premières, par une industrie localisée, par des distributeurs territoriaux, etc...).

Définir les moyens (infrastructure, industries, entreprises, ressources naturelles et humaines, etc...) nécessaires à la mise en œuvre des actions recensées.

Au regard des moyens nécessaires, la MOA recherche des partenaires (la maîtrise d'œuvre, MOE) qui garantissent la mise en œuvre des actions prévues. Les modalités de partenariat sont à déterminer en consensus.

Parallèlement à cette gestion des besoins/objectifs, il est nécessaire de réaliser une gestion des risques. Pour cela, recenser les risques (crise sanitaire, catastrophe naturelle, conflit armé, conflit civil et social, etc...) et, pour chacun des risques identifiés, déterminer les impacts éventuels.

Plan de continuité d'activité : Pour chaque impact relatif à un risque, il faut définir les leviers à actionner en cas de survenue du risque. Un levier peut être une action à mettre en œuvre (de la liste précédente) ou un ensemble de ces actions.

Comment lutter contre une perte de souveraineté industrielle qui affecte la cohésion sociale ?

Des solutions pour regagner notre souveraineté industrielle :

Un plan de financement massif et ciblé au profit des énergies renouvelables. Ce qui nécessiterait également une prise en compte plus stricte du coût carbone ainsi que de possibles externalités.

Une législation plus « intrusive » et regardante concernant les objectifs des entreprises au regard des contraintes écologiques.

Une défense accrue, notamment via la voie législative et réglementaire, à propos des possibles dépeçages et « prises de guerre » d'entreprises concurrentes et/ou d'États.

Une « remontée » au niveau européen, pour organiser une force de frappe et un rapport de force suffisants.

Une hausse des barrières douanières, sélectives pour les secteurs dit stratégiques.

Un contrôle accru par l'État (ou les États au niveau européen) des secteurs stratégiques, en particulier l'énergie et les nouvelles entreprises technologiques.